

## **A ET CETERA**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 50 000 euros  
Siège social : 12 rue Florian  
93500 Pantin  
RCS Bobigny 518 800 677

---

### **PROCES VERBAL DES DECISIONS**

#### **DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix septembre, à Pantin,  
Julien KOSTRZEWA, demeurant 6 Passage Ruelle – 75018 Paris  
Associé unique de la Société A ET CETERA

A pris les décisions suivantes relatives à :

- transfert du siège social et modifications corrélative de l'article 4 des statuts,
- les pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 12 rue Florian, Pantin (93500) au 29 rue du Soleil, Paris (75020) à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

#### **ARTICLE 4 - Siège social**

*Le siège social est fixé à PARIS (75020) – 29 rue du Soleil.*

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution est adoptée.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique

L'Associé unique  
Julien KOSTRZEWA